



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisanat

Question écrite n° 114395

Texte de la question

À la suite de la publication du rapport réalisé par l'Union professionnelle artisanale relatif au choix d'un modèle économique performant pour les artisans et les petites entreprises M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales de bien vouloir lui faire connaître la position de son ministère au regard de la proposition relative à la mise en place d'un Observatoire national sur les télédéclarations.

Texte de la réponse

La simplification des procédures administratives est un levier fort de compétitivité pour l'ensemble des PME françaises. Aussi, le Gouvernement a-t-il lancé un plan 2007 en faveur des PME qui comporte un volet « simplifications » rassemblant une quinzaine de mesures afin de prolonger l'effort réalisé depuis 2002 en matière de simplification. Parmi les mesures de simplification inscrites dans ce plan, plusieurs d'entre elles visent précisément à réduire et à simplifier les formalités administratives : simplifier 35 formalités administratives en 2007 parmi les plus complexes, qui ont d'ores et déjà été sélectionnées, une deuxième vague de 200 formalités étant aussi à l'étude ; analyser de manière approfondie les formalités les plus pénalisantes pour les entreprises, en liaison avec leurs représentants, et identifier les actions prioritaires à mettre en oeuvre pour les simplifier ; simplifier les relations avec les services des impôts et les URSSAF en autorisant la formulation de certaines demandes par téléphone, en faisant évoluer la réglementation et les pratiques des organismes publics pour supprimer l'obligation de demande écrite pour certaines démarches. Cette mesure concernera notamment les demandes de délais de paiement ou de remise de majorations de retard ; poursuivre la simplification des déclarations par voie électronique en dématérialisant certaines formalités d'entreprise qui requièrent encore des procédures à norme contraignante (signature électronique, certification des pièces justificatives) ; simplifier drastiquement et harmoniser les enquêtes statistiques réalisées auprès des entreprises ; simplifier les déclarations de revenu des travailleurs indépendants par une meilleure coordination entre les interlocuteurs fiscaux et sociaux de l'État et ceux des organismes de sécurité sociale ; faciliter l'accès au commerce international en réduisant fortement les formalités douanières et en soutenant la création d'une plate-forme unique de déclarations.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114395

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13505

Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4170